

Communiqué de presse

Fin de la trêve hivernale : il est toujours temps de s'informer et de trouver des solutions

La trêve hivernale prend fin le 31 mars. En tant qu'antenne de prévention des expulsions, l'ADIL 33 se tient gratuitement à la disposition des locataires et des propriétaires bailleurs pour délivrer des informations sur les différents points de la procédure d'expulsion :

- ✓ envisager des solutions permettant l'apurement de la dette locative ou le relogement,
- ✓ comprendre le contenu de la décision de justice et ses conséquences,
- ✓ connaître les dernières étapes de la procédure (le déroulement de l'expulsion, les démarches possibles...).
- Les conseillers juristes de l'ADIL 33 apportent un conseil de proximité : ils accueillent les locataires et les bailleurs dans les locaux de l'ADIL à Bordeaux tous les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h, tous les jeudis de 12h à 17h sans rendez-vous ou dans les permanences décentralisées.
- Dans le cadre de sa convention avec le Barreau de Bordeaux, l'ADIL 33 peut également accompagner les locataires et les propriétaires confrontés à une situation d'impayés de loyer dans la constitution d'un dossier auprès d'un avocat en vue d'assurer leur défense.

Pour répondre à toutes les questions, le Numéro Vert SOS Loyers Impayés est à la disposition des locataires et des bailleurs : 0805 16 00 75.

En 2017, l'ADIL de la Gironde a dispensé 2 075 consultations relatives aux difficultés liées au logement, dont 72% concernaient la prévention des expulsions locatives.

L'ADIL 33 réunit l'État, les collectivités locales, Action Logement, des organismes d'intérêt général, des professionnels publics et privés concourant au logement et des représentants des usagers.

Agréée par l'État, l'ADIL 33 s'appuie sur le centre de ressources de l'ANIL (Agence nationale pour l'information sur le logement) et offre un conseil complet, neutre et gratuit sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales concernant votre logement.

Retrouvez toutes les informations de l'ADIL 33 en ligne : www.adil33.org